

2017 / 146
S.G.S

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	20	24

L'an deux mille dix-sept, le quinze septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 1^{er} septembre 2017

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, AGOSTINI Antoine, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, GIUDICELLI Valérie, ALBERTINI Antoinette, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, MANFREDI Michel, TERUEL Joëlle, VESPERINI Stéphane, LEONELLI François, ANDREOLI Marie-Ange.

Absents excusés : RAGAS Antoine (pouvoir à BERNARDINI François), MORICE Nathalie (pouvoir à PERETTI Ange Paul), GAROBY Sinucellu (pouvoir à VESPERINI Stéphane), TOTH Pascale (pouvoir à LEONELLI François).

Absents : GIGON Patrick, CAPPELLARO Jérôme, RAO Frédéric, GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri, GANDOLFI Anthony.

Délibération N° 53-15-09-17

OBJET : Création d'une régie de recettes pour la médiathèque.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour le bon fonctionnement de la médiathèque, il est nécessaire de créer une régie de recettes pour l'encaissement des produits des activités.

Vu le décret N° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret N° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret N° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire ;

Le Conseil Municipal oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, **DECIDE** :

- D'autoriser le Maire à créer une régie de recettes pour la gestion de la médiathèque et à signer tous les documents correspondants ;
- De fixer les tarifs suivants :

ABONNEMENT ANNUEL		
	RÉSIDENT	NON RÉSIDENT
ADULTE	GRATUIT	10 €
ENFANT (-18 ans)	GRATUIT	GRATUIT
PERSONNE HANDICAPÉE	GRATUIT	GRATUIT
MINIMUM VIEILLESSE	GRATUIT	GRATUIT
DEMANDEUR D'EMPLOI	GRATUIT	GRATUIT

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

François BERNARDINI



2017/148
S.G.S

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE BASTIA

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	20	24

L'an deux mille dix-sept, le quinze septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 1^{er} septembre 2017

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, AGOSTINI Antoine, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, GIUDICELLI Valérie, ALBERTINI Antoinette, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, MANFREDI Michel, TERUEL Joëlle, VESPERINI Stéphane, LEONELLI François, ANDREOLI Marie-Ange.

Absents excusés : RAGAS Antoine (pouvoir à BERNARDINI François), MORICE Nathalie (pouvoir à PERETTI Ange Paul), GAROBY Sinucellu (pouvoir à VESPERINI Stéphane), TOTH Pascale (pouvoir à LEONELLI François).

Absents : GIGON Patrick, CAPPELLARO Jérôme, RAO Frédéric, GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri, GANDOLFI Anthony.

Délibération N° 54-15-09-17

OBJET : Octroi de subventions aux associations.

Vu le crédit ouvert au BUDGET PRIMITIF 2017, article 6574 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » soit 110 000.00 €,

Vu que des dossiers de subventions n'ont pas été instruits lors de la dernière commission ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur trois demandes et dépose les dossiers sur son bureau.

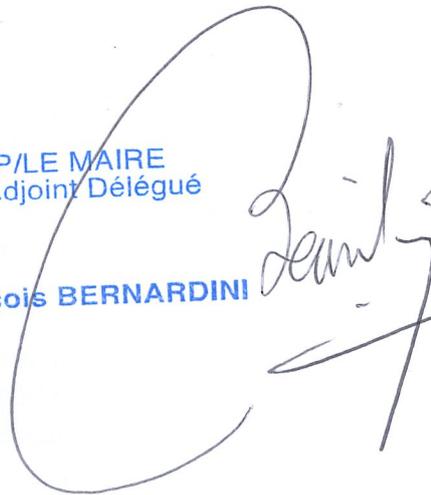
Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, **DECIDE** :

- D'attribuer les sommes suivantes :
 - La somme de 800 € (huit cents euros) à l'association *OXYGÈNE FITNESS* ;
 - La somme de 1 000 € (mille euros) à l'association *LIGUE CORSE D'ÉCHECS* ;
 - La somme de 1 500 € (mille cinq cents euros) à l'association *BIGUGLIA TAROT CLUB* ;
- Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2017 ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents correspondants.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué
François BERNARDINI



2017/150
S.G.S

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	20	24

L'an deux mille dix-sept, le quinze septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 1^{er} septembre 2017

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, AGOSTINI Antoine, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, GIUDICELLI Valérie, ALBERTINI Antoinette, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, MANFREDI Michel, TERUEL Joëlle, VESPERINI Stéphane, LEONELLI François, ANDREOLI Marie-Ange.

Absents excusés : RAGAS Antoine (pouvoir à BERNARDINI François), MORICE Nathalie (pouvoir à PERETTI Ange Paul), GAROBY Sinucellu (pouvoir à VESPERINI Stéphane), TOTH Pascale (pouvoir à LEONELLI François).

Absents : GIGON Patrick, CAPPELLARO Jérôme, RAO Frédéric, GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri, GANDOLFI Anthony.

Délibération N° 55-15-09-17

OBJET : Tarif de location du marché couvert pour le marché de Noël 2017.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer un tarif de location du marché couvert pour l'organisation du marché de Noël qui aura lieu les 2 et 3 décembre 2017.

Il convient donc de fixer le tarif de location d'un emplacement pour les deux journées.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, **DECIDE** :

- De fixer le montant de la location d'un emplacement sur le marché couvert pour les deux journées lors du marché de Noël 2017 à 60 € (soixante euros) ;
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires ;
- Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2017.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué
François BERNARDINI



2017/152
S.G.S

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE BASTIA

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	20	24

L'an deux mille dix-sept, le quinze septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 1^{er} septembre 2017

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, AGOSTINI Antoine, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, GIUDICELLI Valérie, ALBERTINI Antoinette, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, MANFREDI Michel, TERUEL Joëlle, VESPERINI Stéphane, LEONELLI François, ANDREOLI Marie-Ange.

Absents excusés : RAGAS Antoine (pouvoir à BERNARDINI François), MORICE Nathalie (pouvoir à PERETTI Ange Paul), GAROBY Sinucellu (pouvoir à VESPERINI Stéphane), TOTH Pascale (pouvoir à LEONELLI François).

Absents : GIGON Patrick, CAPPELLARO Jérôme, RAO Frédéric, GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri, GANDOLFI Anthony.

Délibération N° 56-15-09-17

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir une mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal.

Monsieur le Maire pose le dossier sur son bureau.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, **DECIDE** :

- la modification du tableau des effectifs comme suit :

GRADE	POSTE
FILIERE ADMINISTRATIVE	
Directrice Générale des Services	1
Attachés Territorial principal	1
Attachés Territoriaux	2
Collaborateur de Cabinet	1
Rédacteur Principal de 1ère classe	2
Rédacteur Principal de 2ème classe	2
Rédacteur Territorial	4
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	10
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	10
Adjoint Administratif Territorial	10
FILIERE TECHNIQUE 35H	
Technicien Territorial principal 1ère classe	1
Technicien Territorial principal 2ème classe	1
Technicien Territorial	1
Agent de Maitrise Principal	5
Agent de Maitrise	5
Adjoint Technique Principal 1ère classe	23
Adjoint Technique Principal 2ème classe	23
Adjoint Technique Territorial	30
FILIERE TECHNIQUE 32H	
Adjoint Technique Principal 1ère classe	10
Adjoint Technique Principal 2ème classe	10
Adjoint Technique Territorial	10
FILIERE TECHNIQUE 30H	
Adjoint Technique Principal 1ère classe	10
Adjoint Technique Principal 2ème classe	10
Adjoint Technique Territorial	10
FILIERE TECHNIQUE 23H	
Adjoint Technique Territorial	1
FILIERE TECHNIQUE 20H	
Adjoint Technique Principal 1ère classe	10
Adjoint Technique Principal 2ème classe	10
Adjoint Technique Territorial	10
FILIERE TECHNIQUE 17H30	
Adjoint Technique Principal 1ère classe	1
Adjoint Technique Principal 2ème classe	1

Adjoint Technique Territorial	1
FILIERE TECHNIQUE 17H	
Adjoint Technique Principal 1ère classe	2
Adjoint Technique Principal 2ème classe	2
Adjoint Technique Territorial	2
FILIERE TECHNIQUE 15H	
Adjoint Technique Principal 1ère classe	5
Adjoint Technique Principal 2ème classe	5
Adjoint Technique Territorial	5
FILIERE TECHNIQUE 12H	
Adjoint Technique Principal 1ère classe	1
Adjoint Technique Principal 2ème classe	1
Adjoint Technique Territorial	1
FILIERE TECHNIQUE 2H	
Adjoint Technique Territorial	1
FILIERE SOCIALE 35H	
Agent Spécialisé Principal des écoles maternelles 1ère classe	5
Agent Spécialisé Principal des écoles maternelles 2ème classe	5
FILIERE SOCIALE 32H	
Agent Spécialisé Principal des écoles maternelles 1ère classe	10
Agent Spécialisé Principal des écoles maternelles 2ème classe	10
FILIERE CULTURELLE 35H	
Adjoint Territorial du Patrimoine Principal 1ère classe	3
Adjoint Territorial du Patrimoine Principal 2ème classe	3
Adjoint Territorial du Patrimoine	3

- Dit que les dépenses seront imputées au budget de l'exercice en cours.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué
François BERNARDINI



COMMUNE DE BIGUGLIA**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2017**

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	20	24

L'an deux mille dix-sept, le quinze septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 1^{er} septembre 2017

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, AGOSTINI Antoine, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, GIUDICELLI Valérie, ALBERTINI Antoinette, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, MANFREDI Michel, TERUEL Joëlle, VESPERINI Stéphane, LEONELLI François, ANDREOLI Marie-Ange.

Absents excusés : RAGAS Antoine (pouvoir à BERNARDINI François), MORICE Nathalie (pouvoir à PERETTI Ange Paul), GAROBY Sinucellu (pouvoir à VESPERINI Stéphane), TOTH Pascale (pouvoir à LEONELLI François).

Absents : GIGON Patrick, CAPPELLARO Jérôme, RAO Frédéric, GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri, GANDOLFI Anthony.

Délibération N° 57-15-09-17

OBJET : Recensement de la population 2018.

Monsieur le Maire explique dans le cadre des prescriptions relatives au recensement de la population qui se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la nomination d'un coordonnateur communal et la création d'emplois d'agents recenseurs.

Il convient, afin de mettre en œuvre ce dispositif, de nommer au préalable un coordonnateur communal, interlocuteur de l'INSEE pendant la campagne de recensement.

Monsieur le Maire propose Monsieur SISCO Olivier, adjoint administratif pour la nomination du poste de coordonnateur communal pour le prochain recensement de la population.

Il convient aussi de recruter des agents recenseurs qui seront placés sous l'autorité du coordonnateur communal et qui seront chargés de recenser les logements et les personnes permanentes dans chacun des secteurs de la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatifs aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée sur l'informatique, les fichiers et les libertés,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),

Vu le décret en Conseil d'Etat n° 2003-485 du 5 juin 2003 modifié définissant les modalités d'application du titre V de la loi n° 2002-276,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population et fixant l'année de recensement pour chaque commune,

Vu l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n° 2003-485,

Le Conseil Municipal oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, **DECIDE** :

- la nomination de Monsieur SISCO Olivier en qualité de coordonnateur communal de l'enquête de recensement pour l'année 2018 ;
- le recrutement de 17 agents recenseurs ;
- Dit que le coût de cette opération est d'environ 36 237 € ;
- Dit que l'INSEE versera une dotation forfaitaire de recensement ;
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits sur le Budget Primitif 2018.

2017/157
S.G.S

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué
François BERNARDINI



2017/158
S.G.S

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	20	24

L'an deux mille dix-sept, le quinze septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 1^{er} septembre 2017

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, AGOSTINI Antoine, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, GIUDICELLI Valérie, ALBERTINI Antoinette, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, MANFREDI Michel, TERUEL Joëlle, VESPERINI Stéphane, LEONELLI François, ANDREOLI Marie-Ange.

Absents excusés : RAGAS Antoine (pouvoir à BERNARDINI François), MORICE Nathalie (pouvoir à PERETTI Ange Paul), GAROBY Sinucellu (pouvoir à VESPERINI Stéphane), TOTH Pascale (pouvoir à LEONELLI François).

Absents : GIGON Patrick, CAPPELLARO Jérôme, RAO Frédéric, GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri, GANDOLFI Anthony.

Délibération N° 58-15-09-17

OBJET : Délégation de compétence en matière de transports scolaires.

Vu la loi d'orientation des transports intérieurs n° 82.1153 du 30 décembre modifiée,

Vu les articles L 213-11 et L 213-12 du code de l'éducation tels que modifiés par la loi N°2006-10 du 05 janvier 2006 ;

Vu le règlement départemental des transports scolaires du 20 décembre 2012 et modifié lors de ses réunions du 12 février 2013, 10 juillet 2013, 19 décembre 2013 et 18 juin 2015 ;

Monsieur le Maire propose de demander à la Collectivité Territoriale de Corse une délégation de compétence pour l'organisation d'un service régulier routier desservant à titre principal un ou des établissements scolaires pour une période de trois années scolaires.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, **DECIDE** :

- D'autoriser Monsieur le Maire à demander à la Collectivité Territoriale de Corse une délégation de compétence en vue de l'organisation des transports scolaires primaires intra-muros pour une durée de trois années scolaires ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cet objet.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

François BERNARDINI



2017/160
S.G.S

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	20	24

L'an deux mille dix-sept, le quinze septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 1^{er} septembre 2017

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, AGOSTINI Antoine, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, GIUDICELLI Valérie, ALBERTINI Antoinette, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, MANFREDI Michel, TERUEL Joëlle, VESPERINI Stéphane, LEONELLI François, ANDREOLI Marie-Ange.

Absents excusés : RAGAS Antoine (pouvoir à BERNARDINI François), MORICE Nathalie (pouvoir à PERETTI Ange Paul), GAROBY Sinucellu (pouvoir à VESPERINI Stéphane), TOTH Pascale (pouvoir à LEONELLI François).

Absents : GIGON Patrick, CAPPELLARO Jérôme, RAO Frédéric, GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri, GANDOLFI Anthony.

Délibération N° 59-15-09-17

OBJET : Augmentation du tarif ALSH.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire d'augmenter le tarif de l'ALSH afin de faire face aux dépenses croissantes pour la gestion de ce service.

Il propose une augmentation proportionnelle appliquée en fonction des quotients familiaux des parents d'élèves, ce qui correspond à une augmentation de 0,50 € à 2 €.

Il dépose sur le bureau le dossier traité par la commission de la gestion de l'enfance.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, **DECIDE** :

Vu la réglementation tarifaire du CEJ 2015/2018 signé avec la Caisse d'Allocation Familiale de la Haute-Corse imposant que les tarifs soient dégressifs en fonction des quotients familiaux correspondant à la réglementation PSO pour les activités dédiées à l'enfance et à la jeunesse,

- D'accepter de fixer les tarifs ALSH suivants :

INDICE MINI QUOTIENT FAMILIAL	JOURNÉE COMPLÈTE
0.00	2.00 €
207.00	2.50 €
290.00	3.00 €
372.00	4.50 €
456.00	5.00 €
538.00	6.50 €
621.00	7.00 €
704.00	8.50 €
787.00	9.00 €
869.00	9.50 €
953.00	10.00 €
1035.00	10.50 €

- Dit que ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- Dit que ces tarifs seront affichés et transmis à la CAF ainsi qu'au délégataire de ce service et qu'ils seront répercutés sur le contrat correspondant ;
- Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2017.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

François BERNARDINI



COMMUNE DE BIGUGLIA**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2017**

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	20	24

L'an deux mille dix-sept, le quinze septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 1^{er} septembre 2017

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, AGOSTINI Antoine, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, GIUDICELLI Valérie, ALBERTINI Antoinette, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, MANFREDI Michel, TERUEL Joëlle, VESPERINI Stéphane, LEONELLI François, ANDREOLI Marie-Ange.

Absents excusés : RAGAS Antoine (pouvoir à BERNARDINI François), MORICE Nathalie (pouvoir à PERETTI Ange Paul), GAROBY Sinucellu (pouvoir à VESPERINI Stéphane), TOTH Pascale (pouvoir à LEONELLI François).

Absents : GIGON Patrick, CAPPELLARO Jérôme, RAO Frédéric, GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri, GANDOLFI Anthony.

Délibération N° 60-15-09-17

OBJET : Augmentation du tarif des garderies périscolaires.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire d'augmenter le tarif des garderies périscolaires afin de faire face aux dépenses croissantes pour la gestion de ce service.

Il propose une augmentation proportionnelle appliquée en fonction des quotients familiaux des parents d'élèves, ce qui correspond à une augmentation de 0,50 € à 2 €.

Il dépose sur le bureau le dossier traité par la commission de la gestion de l'enfance.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, **DECIDE** :

Vu la réglementation tarifaire du CEJ 2015/2018 signé avec la Caisse d'Allocation Familiale de la Haute-Corse imposant que les tarifs soient dégressifs en fonction des quotients familiaux correspondant à la réglementation PSO pour les activités dédiées à l'enfance et à la jeunesse,

Vu la délibération en date du 25 novembre 2011 fixant le tarif ainsi que la création de la régie de recettes pour l'encaissement des garderies périscolaires,

- D'accepter de fixer les tarifs des garderies périscolaires suivants :

INDICE MINI QUOTIENT FAMILIAL	FORFAIT MENSUEL
0.00	8.55 €
207.00	9.15 €
290.00	9.70 €
372.00	11.25 €
456.00	11.90 €
538.00	13.40 €
621.00	14.00 €
704.00	15.65 €
787.00	16.50 €
869.00	17.30 €
953.00	18.50 €
1035.00	19.00 €

- Dit que ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- Dit que ces tarifs seront affichés et transmis à la CAF ;
- Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2017.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

François BERNARDINI



COMMUNE DE BIGUGLIA**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2017**

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	20	24

L'an deux mille dix-sept, le quinze septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 1^{er} septembre 2017

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, AGOSTINI Antoine, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, GIUDICELLI Valérie, ALBERTINI Antoinette, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, MANFREDI Michel, TERUEL Joëlle, VESPERINI Stéphane, LEONELLI François, ANDREOLI Marie-Ange.

Absents excusés : RAGAS Antoine (pouvoir à BERNARDINI François), MORICE Nathalie (pouvoir à PERETTI Ange Paul), GAROBY Sinucellu (pouvoir à VESPERINI Stéphane), TOTH Pascale (pouvoir à LEONELLI François).

Absents : GIGON Patrick, CAPPELLARO Jérôme, RAO Frédéric, GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri, GANDOLFI Anthony.

Délibération N° 61-15-09-17

OBJET : Augmentation des tarifs des ateliers de l'espace culturel « Charles ROCCHI » pour la saison 2017/2018 - Tarif additif à la délibération N°52-09-10-15.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier les tarifs des ateliers de l'espace culturel pour la saison sportive et culturelle 2017/2018.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau le dossier des nouveaux tarifs.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, **DECIDE** :

- De fixer un nouveau tarif concernant la location des salles de danse qui viendra s'ajouter à la délibération N° 52-09-10-15 comme suit :

SALLES DE DANSE	SALLE N°1	SALLE N°2
TARIF / MOIS MAXI 8H	100 €	100 €

- De fixer les nouveaux tarifs des adhérents comme suit :

- TARIFS ATELIERS 2017/2018 :

COURS	FORFAIT	TRIMESTRE 9 MOIS	TRIMESTRE 10 MOIS	ANNEE	SEANCE
ZUMBA	35.00 €	115.00 €	127.00 €	350.00 €	5.00 €
BATTERIE	45.00 €	135.00 €	150.00 €	450.00 €	11.50 €
CHANT LYRIQUE	45.00 €	135.00 €	150.00 €	450.00 €	11.50 €
CHORALE	15.00 €	45.00 €	50.00 €	150.00 €	4.50 €
GUITARE ANTOINE	45.00 €	135.00 €	150.00 €	450.00 €	11.50 €
GUITARE ALAIN	45.00 €	135.00 €	150.00 €	450.00 €	11.50 €
CAFE THEATRE	45.00 €	135.00 €	150.00 €	450.00 €	11.50 €
PIANO	45.00 €	135.00 €	150.00 €	450.00 €	11.50 €
BASSE	45.00 €	135.00 €	150.00 €	450.00 €	11.50 €
POLYPHONIE	25.00 €	75.00 €	83.00 €	250.00 €	8.00 €
DANY STYLE CLAQUETTE	35.00 €	105.00 €	120.00 €	350.00 €	9.00 €
DESSIN	22.00 €	66.00 €	74.00 €	220.00 €	6.00 €
CORSE	35.00 €	115.00 €	127.00 €	350.00 €	5.00 €
CHORALE ENFANTS	25.00 €	75.00 €	83.00 €	250.00 €	8.50 €
VIOLON	45.00 €	135.00 €	150.00 €	450.00 €	11.50 €

- 10% REMISE FAMILLE OU 2 ATELIERS :

COURS	FORFAIT	TRIMESTRE 9 MOIS	TRIMESTRE 10 MOIS	ANNEE	SEANCE
ZUMBA	31.50 €	103.50 €	114.50 €	315.00 €	5.00 €
BATTERIE	40.50 €	121.50 €	135.00 €	400.50 €	11.50 €
CHANT LYRIQUE	40.50 €	121.50 €	135.00 €	400.50 €	11.50 €
CHORALE	13.50 €	40.50 €	45.00 €	135.00 €	4.50 €
GUITARE ANTOINE	40.50 €	121.50 €	135.00 €	400.50 €	11.50 €
GUITARE ALAIN	40.50 €	121.50 €	135.00 €	400.50 €	11.50 €
CAFE THEATRE	40.50 €	121.50 €	135.00 €	400.50 €	11.50 €
PIANO	40.50 €	121.50 €	135.00 €	400.50 €	11.50 €
BASSE	40.50 €	121.50 €	135.00 €	400.50 €	11.50 €
POLYPHONIE	22.50 €	67.50 €	75.00 €	225.00 €	8.00 €
DANY STYLE CLAQUETTE	31.50 €	103.50 €	114.50 €	315.00 €	8.00 €
DESSIN	19.80 €	59.50 €	66.50 €	198.00 €	6.00 €
CORSE	31.50 €	103.50 €	114.50 €	315.00 €	5.00 €
CHORALE ENFANTS	22.50 €	67.50 €	75.00 €	225.00 €	8.50 €
VIOLON	40.50 €	121.50 €	135.00 €	400.50 €	11.50 €

- Dit que ces tarifs seront affichés et transmis à la Trésorerie de Borgo-Campile par le régisseur ;
- Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2017.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué
François BERNARDINI



2017/167
S.G.S

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	20	24

L'an deux mille dix-sept, le quinze septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 1^{er} septembre 2017

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, AGOSTINI Antoine, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, GIUDICELLI Valérie, ALBERTINI Antoinette, RONCHI Fabrice, CRUCIANI Christelle, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, MANFREDI Michel, TERUEL Joëlle, VESPERINI Stéphane, LEONELLI François, ANDREOLI Marie-Ange.

Absents excusés : RAGAS Antoine (pouvoir à BERNARDINI François), MORICE Nathalie (pouvoir à PERETTI Ange Paul), GAROBY Sinucellu (pouvoir à VESPERINI Stéphane), TOTH Pascale (pouvoir à LEONELLI François).

Absents : GIGON Patrick, CAPPELLARO Jérôme, RAO Frédéric, GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri, GANDOLFI Anthony.

Délibération N° 62-15-09-17

OBJET : Recherche de financement suite aux incendies de juillet et en prévention des inondations.

Suite aux terribles incendies du mois de juillet 2017 et après une réunion de travail avec les services de l'Etat, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une aide financière au titre du DETR 2017 à la Préfecture de Haute Corse pour des travaux de prévention aux inondations.

Il propose le plan de financement suivant :

- Montant prévisionnel HT de l'opération	61 212 € HT
- DETR 2017 60%	36 727 € HT
- Participation de la commune 40 %	24 485 € HT

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, **DECIDE** :

- De donner son accord pour faire la demande d'aide financière au service de la Préfecture de Haute Corse :
- Montant prévisionnel HT de l'opération 61 212 € HT
- DETR 2017 60% 36 727 € HT
- Participation de la commune 40 % 24 485 € HT
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents concernant cette opération ;
- Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2017.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué
François BERNARDINI

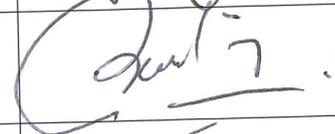
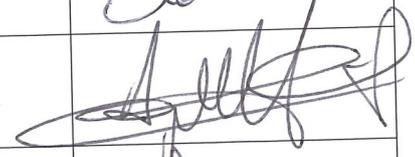
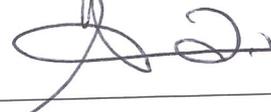
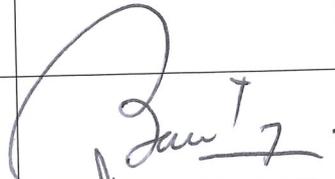


2017/169
S.G.S

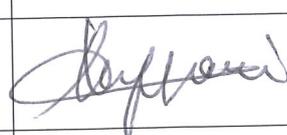
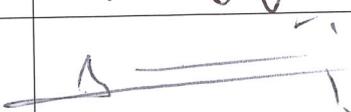
LISTE DES DELIBERATIONS EN DATE DU 15 SEPTEMBRE 2017		
N°ACTE	INTITULÉ DE L'ACTE	PAGE
53-15-09-17	Création d'une régie de recettes pour la médiathèque	2017/146 2017/147
54-15-09-17	Octroi de subventions aux associations	2017/148 2017/149
55-15-09-17	Tarif de location du marché couvert pour la marché de Noël 2017	2017/150 2017/151
56-15-09-17	Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal	2017/152 2017/153 2017/154
57-15-09-17	Recensement de la population 2018	2017/155 2017/156 2017/157
58-15-09-17	Délégation de compétence en matière de transports scolaires	2017/158 2017/159
59-15-09-17	Augmentation du tarif ALSH	2017/160 2017/161
60-15-09-17	Augmentation du tarif des garderies périscolaires	2017/162 2017/163
61-15-09-17	Augmentation des tarifs des ateliers de l'espace culturel pour la saison 2017 2018	2017/164 2017/165 2017/166
62-15-09-17	Recherche de financement suite aux incendies de juillet et en prévention des inondations	2017/167 2017/168

2017/170
S.G.S

LISTE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2017

NOM PRENOMS	PRESENT	ABSENT	POUVOIR	EMARGEMENTS
GANDOLFI-SCHEIT SAUVEUR	X			
NANNINI MARIE HELENE	X			
PERETTI ANGE PAUL	X			
BERNARDINI FRANCOIS	X			
POLINI MARIE JEANNE	X			
AGOSTINI ANTOINE	X			
CHINESI KARINE	X			
DEMASI SAUVEUR	X			
SCAILLIEREZ AUDREY	X			
RAGAS ANTOINE			BERNARDINI FRANCOIS	
GIUDICELLI VALERIE	X			
GIGON PATRICK		X		
ALBERTINI ANTOINETTE	X			

2017/171
S.G.S

RONCHI FABRICE	X			
CRUCIANI CHRISTELLE	X			
CAPPELLARO JEROME		X		
SOUQUE NICOLE	X			
RAO FREDERIC		X		
GHIPPONI MARIE THERESE	X			
GANDOLFI-SCHEIT JOSEPH-HENRI		X		
MORICE NATHALIE			PERETTI ANGE PAUL	
MANFREDI MICHEL	X			
TERUEL JOELLE	X			
GANDOLFI ANTHONY		X		
VESPERINI STEPHANE	X			
LEONELLI FRANCOIS	X			
GAROBY SINUCELLU			VESPERINI STEPHANE	
TOTH PASCALE			LEONELLI FRANCOIS	
ANDREOLI MARIE-ANGE	X			